



Conseil Communautaire
14 décembre 2017
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 60
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 07 décembre 2017
Date de publication : 22 décembre 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, A. Douzenel, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, N. Jeannet, P. Jobez, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot suppléé par M. Barbier, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, JM. Daubigny, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 119/17

Objet

Modification du tableau des effectifs

Secrétaire de séance

Maurice HOFFMANN

Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Délégués absents ayant donné procuration :
M. Berthaud à S. Champanhet, JP Cuinet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à P. Jobez, J. Gruet à A. Douzenel, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à C. Nonnotte-Bouton, S. Kayi à I. Mangin, JP Lefèvre à J. Péchinot, E. Schlegel à JB Gagnoux, JM Sermier à JP Fichère, JC. Wambst à A. Albertini.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
G. Soldavini, F. Barthoulot, I. Voutquenne, J. Lombard, A. Diebolt, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaut, C. François, G. Coutrot, R. Curly.

1) Créations et suppressions de postes suite à la CAP du 16 mai 2017

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade et des promotions internes, après avis de la Commission Administrative Paritaire du 16 mai 2017, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** les postes suivants, à compter du 31 décembre 2017 :

CATEGORIE B

- 1 rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
- 1 animateur principal de 1ère classe à temps complet

CATEGORIE C

- 1 agent de maîtrise à temps complet
- 1 agent de maîtrise à temps non complet 11 heures hebdomadaires
- 3 adjoints administratifs principaux de 2ème classe à temps complet

- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet 28 heures hebdomadaires
 - 1 adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
 - 1 adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet 28 heures hebdomadaires
 - 1 adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
 - 1 agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 18 heures hebdomadaires
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 11 heures hebdomadaires
- **SUPPRIME** les postes précédemment occupés par les agents nommés sur les postes ci-dessus, à savoir :
- 1 rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
 - 1 animateur principal de 2ème classe à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 11 heures hebdomadaires
 - 3 adjoints administratifs à temps complet
 - 1 adjoint administratif à temps non complet 28 heures hebdomadaires
 - 1 adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
 - 1 adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet 28 heures hebdomadaires
 - 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
 - 1 agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 18 heures hebdomadaires
 - 1 adjoint technique à temps non complet 11 heures hebdomadaires
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Fait à Tavaux,
Le 14 décembre 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale

